



---

## Conférence des Parties

### Vingt-huitième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Point 8 e) de l'ordre du jour

### Questions relatives au financement

### Septième examen du Mécanisme financier

## Questions relatives au financement

### Proposition du Président

### Projet de décision -/CP.28

## Septième examen du Mécanisme financier

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* ses décisions 3/CP.4, 2/CP.12, 6/CP.13, 2/CP.16, 8/CP.19, 9/CP.20, 1/CP.21, notamment son paragraphe 87, 12/CP.22 et 11/CP.23,

*Consciente* que l'examen du Mécanisme financier devrait éclairer les opérations de reconstitution des ressources des entités fonctionnelles du Mécanisme,

1. *Réaffirme* les directives figurant à l'annexe de la décision 12/CP.22, qui serviront de base au septième examen du Mécanisme financier ;

2. *Demande* au Comité permanent du financement d'inclure, dans le rapport qu'il lui soumettra à sa vingt-neuvième session (novembre 2024), ses contributions d'experts au septième examen du Mécanisme financier, de sorte qu'elle puisse achever l'examen à cette session ;

3. *Invite* les Parties, les observateurs et les diverses organisations internationales, parties prenantes et organisations non gouvernementales intéressées qui participent aux activités des entités fonctionnelles du Mécanisme financier à soumettre via le portail des communications<sup>1</sup>, le 31 mars 2024 au plus tard, leurs observations au sujet du septième examen du Mécanisme, en s'appuyant sur les directives figurant à l'annexe de la décision 12/CP.22, pour examen par le Comité permanent du financement dans le cadre de l'élaboration de ses contributions d'experts à l'examen.

---

<sup>1</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

